

Pétition adressée à l'Assemblée nationale

**Au Québec, la situation des animaux de compagnie est déplorable.
La section " Sécurité et bien-être des animaux " de la loi provinciale P-42
n'est pas proprement appliquée! – Ça suffit !**

Considérant que le gouvernement du Québec a la responsabilité et le devoir moral de s'assurer de la protection des consommateurs et des animaux.

Considérant que le Québec a été la dernière province à mettre en vigueur sa loi pour protéger les animaux et que cette loi ne contient aucun standard acceptable qui protège ces animaux.

Considérant que la SPCA, avec ses 137 ans d'expérience, a su gagner la confiance de plus de 80% de la population (Léger Marketing – Janvier 2005).

Considérant que la SPCA met à la disposition du gouvernement québécois son infrastructure, son expertise, ainsi que celle de ses inspecteurs qualifiés.

Considérant que la SPCA offre un programme de formation et de sensibilisation permettant d'élargir ces services à la grandeur de la province.

C'est pourquoi, NOUS SOUSSIGNÉS, demandons à l'Assemblée nationale du Québec de bien vouloir adopter une résolution mandatant la SPCA et ses affiliés du plein pouvoir d'appliquer la loi du bien-être et de la sécurité des animaux (P-42), et d'obtenir du gouvernement l'engagement ferme de créer des standards propre à protéger le public et les animaux.

NOM
(en lettre moulées)

ADRESSE

SIGNATURE
(manuscrite)

1.			
2.			
3.			
4.			
5.			
6.			
7.			
8.			
9.			
10.			
11.			
12.			
13.			
14.			
15.			